

COMMUNIQUE DE L'EPISCOPAT BOLIVIEN DU 25.7.1980

- " 1. Les moments graves que traverse la patrie exigent de l'Eglise catholique une réflexion sérieuse et sereine pour éclairer les consciences et apaiser les esprits.
2. Il est de notre devoir de pasteurs d'interpréter les événements qui affectent l'ensemble de la nation, à la lumière de la foi, des orientations doctrinales des papes, des conciles et des assemblées de Medellín et de Puebla, ainsi que d'apporter l'expérience séculaire accumulée par l'Eglise dans l'histoire.
3. Cette réflexion faite, nous déplorons que l'ordre constitutionnel ait été interrompu en Bolivie alors qu'il était en voie de réalisation au prix de tant de sacrifices, et nous espérons du nouveau gouvernement qu'il créera rapidement un climat favorable au rétablissement de cet ordre constitutionnel dans les délais les plus brefs.
4. Nous réprouvons une nouvelle fois la violence, cause de tant d'affrontements et de tant de sang versé, et nous condamnons énergiquement les actions violentes qui ont eu lieu ces jours-ci ; morts, blessures, perquisitions jusque dans des maisons religieuses, destruction de certains moyens de communication sociale, intimidations, arrestations, etc.
5. Nous sommes préoccupés par l'existence de groupes irréguliers d'hommes armés qui agissent en marge de la loi, qui ne peuvent être identifiés en raison de leurs manières particulières d'agir et qui sont la cause de graves violations des droits de l'homme. Nous demandons à l'autorité responsable de contrôler ces groupes et de les faire disparaître.
6. Il faut respecter la Déclaration universelle des droits de l'homme.
7. Nous déplorons la décrétation de "zone militaire" concernant le territoire de la République. Nous demandons que cette mesure soit levée le plus tôt possible et que la Constitution soit de nouveau pleinement en vigueur, conformément à laquelle aucun citoyen ne peut être détenu, ni arrêté, ni emprisonné sans mandat de l'autorité correspondante. Il importe de présumer toujours l'innocence tant que la culpabilité n'est pas prouvée (article 16).
8. Pour veiller au respect de ces droits, la Conférence épiscopale crée une commission chargée de visiter les prisonniers, d'accélérer leur remise en liberté, de garantir leur sécurité physique et de leur offrir les aides dont ils auraient besoin. (...)
11. Nous faisons savoir au gouvernement et aux citoyens de Bolivie que nous sommes solidaires des déclarations de l'archevêque de La Paz, Mgr Jorge Manrique, et que nous condamnons les attaques et calomnies dont il a été l'objet de la part de personnes malhonnêtes. Nous dénonçons le fait que le dernier document qu'il a publié a été falsifié par des gens mal intentionnés.
12. Enfin, en même temps que nous demandons le calme et la prudence à tous les Boliviens pour éviter tout affrontement et le versement du sang, nous invoquons la protection du Très-Haut et de Notre-Dame de Copacabana sur notre chère patrie et nous exhortons tous les fidèles à intensifier leurs prières et leurs sacrifices pour que règne la paix en Bolivie. (...)"